
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2019 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 09.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois relève le caractère exceptionnel de la météo cet hiver, qui a créé des conditions d'intervention difficiles pour les cols bleus et n'a pas permis que le déneigement soit fait à la satisfaction des citoyens. Elle rappelle néanmoins que les efforts ont été mis pour faire face à la situation, car l'arrondissement est à sa 51^e opération d'épandage d'abrasif et a fait 6 opérations de chargement de neige. Elle demande donc aux citoyens d'être patients.

Par ailleurs, madame la mairesse désire faire un retour sur un article de journal paru la semaine dernière sur le déneigement qui serait mal fait dans un des secteurs de RDP. La mairesse tient à faire une mise au point sur le contrat de déneigement concernant la partie Est de RDP. Elle indique que plusieurs échanges, rencontres et suivis ont été faits avec l'entrepreneur pour s'assurer qu'il respecte ses engagements. Plus précisément, elle indique qu'un suivi quotidien (jour et nuit) est effectué auprès de l'entrepreneur pour lui demander d'apporter les améliorations immédiates avec un plan de mise en œuvre vérifié par les services des travaux publics. Madame la mairesse, Caroline Bourgeois, assure aux citoyens concernés de ce secteur que l'arrondissement a mis et continue de mettre les moyens nécessaires pour régler la situation. En terminant, elle indique que pour faire suite à la neige tombée le 10 mars dernier, l'arrondissement profiterait du redoux pour procéder en plus du chargement de la neige, au déglacage des trottoirs. Elle souligne que ces opérations pourront prendre plus de temps que prévu aux cols bleus et demande une fois de plus la patience et la compréhension des citoyens.

Ensuite, la mairesse, madame Caroline Bourgeois annonce que le projet de la navette fluviale fait partie des 20 finalistes du prix ovation de l'UMQ. Elle en profite pour rappeler que la navette fluviale serait de retour de la mi-mai à la mi-octobre, suite à l'appel d'offres lancé par le ministère des Transports.

En outre, la mairesse informe les citoyens de RDP qu'un nouveau local est mis à leur disposition pour rencontrer les élus du district de RDP. Cependant, elle indique qu'une prise de rendez-vous est nécessaire au préalable.

Enfin, la mairesse informe les citoyens que madame Nicole Léger, ex-député de Pointe-aux-Trembles a procédé à la signature du livre d'or de l'arrondissement le 11 mars dernier à la maison du citoyen.

CA19 30 03 0039

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 12 MARS 2019

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2019 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA19 30 03 0040

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019 À 19 H - PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DU 18 FÉVRIER ET DU 6 MARS 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2019, à 19 h et des procès-verbaux de correction du 18 février et du 6 mars 2019.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur l'installation d'un arrêt d'autobus de la ligne 48 en direction ouest à l'intersection Olivier Lejeune et Maurice-Duplessis
 - Deux questions sur la voie réservée sur le boulevard Maurice-Duplessis;
 - Quatre questions sur le déneigement;
 - Une question sur l'installation d'un panneau de signalisation;
 - Une question sur les dépenses budgétaires de l'arrondissement;
 - Une question pour une demande de local à l'arrondissement;
 - Une question sur des lots vacants situés entre les 48e et 49e Avenues à l'intersection de la rue des Saules et du boulevard Perras;
 - Une question sur la présence d'une cabane de pêche près la descente de la Rousselière et sur la destruction des arbres au bord du fleuve;
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel félicite deux athlètes de l'arrondissement qui vont représenter le Québec aux jeux canadiens qui se tiendront à Vancouver du 23 au 27 avril 2019. Il s'agit de Jordan Pelletier et Jacob Blais.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà demande aux citoyens d'être patients dans le cadre de la période difficile liée au déneigement. Il adresse ses félicitations aux cols bleus pour le travail effectué. Cependant, il mentionne qu'il partage l'inquiétude quant aux questions relatives au déneigement et au transport en commun à RDP. Plus précisément, il indique qu'il déposera la motion pour l'amélioration du transport en commun qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

Il dépose également une pétition signée par des citoyens pour appuyer la motion pour le démantèlement du muret de la piste cyclable sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 56e Avenue, qu'il présentera ce jour au conseil pour adoption.

Madame la conseillère Suzanne Décarie présente le feuillet d'information pour la préservation des arbres sur le domaine public. Elle indique qu'il contient de précieuses informations et invite les citoyens à le consulter.

Par ailleurs, elle rassure les citoyens sur l'application du règlement sur les abris temporaires, communément appelé « abri tempo ». Elle indique que si la météo ne le permet pas, l'arrondissement serait prêt à prolonger la période de présence de ces abris.

Monsieur le conseiller Richard Guay fait une présentation des services de la Division des permis et inspection. Il dresse la liste des services offerts et invite les citoyens à venir rencontrer les membres de cette division pour toutes leurs demandes relatives à l'obtention d'un permis. Il termine en félicitant le personnel pour l'excellent travail qui est accompli et le bon service offert aux citoyens.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens de l'arrondissement à consulter le site de diététiste du Canada, ou l'ordre professionnel des diététistes du Québec pour découvrir de nouveaux outils dans le cadre du mois de la nutrition. Elle les invite également à consulter le site du « mois de la nutrition 2019 ».

Elle invite aussi les citoyens à participer au défi santé 2019 qui se tient du 1er au 30 avril prochain. Elle les invite également à participer aux activités offertes dans les zones actives. En terminant, elle mentionne que les citoyens qui souhaitent en savoir plus n'ont qu'à consulter le site internet du défi santé.

Madame la conseillère Lisa Christensen présente un nouveau service disponible à l'écoquartier de la Pointe-aux-Prairies qui consiste en la distribution de repas santé « vegan » et de pots maison. Elle indique que cet établissement participe par ses services à la réduction de l'empreinte écologique des citoyens de l'arrondissement. Elle invite les citoyens à encourager cette initiative locale pour aider au développement des entreprises locales.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt d'une lettre de deux représentants de la Table de développement social - RDP concernant le relâchement de la voie réservée sur le boulevard Maurice-Duplessis.
- Dépôt de photos d'un citoyen concernant une demande de signalisation pour une garderie.
- Dépôt de photos d'un citoyen en lien avec le déneigement.
- Dépôt de documents d'une citoyenne concernant la 3^e édition d'UNE POSE POUR LE ROSE.
- Dépôt du conseiller Giovanni Rapanà de la pétition déposée à l'Assemblée nationale sur l'amélioration de l'offre de transport collectif à Rivière-des-Prairies.
- Dépôt du conseiller Giovanni Rapanà d'une pétition en lien avec la motion amendée inscrit à l'article 15.01 à l'ordre du jour.

CA19 30 03 0041

ADHÉRER - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES AU PLAN DE L'EAU - CONFIRMER - DÉPÔT DU PROJET DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES À CE PROGRAMME

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau et de confirmer le dépôt de projet pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à ce programme.

ADOPTÉ

12.01 1193163001

CA19 30 03 0042

ADHÉRER - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES - MISE EN PLACE DE «CYCLOVIA» - CONFIRMER - PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES À CE PROGRAMME

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de «Cyclovia» et de confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à ce programme.

ADOPTÉ

12.02 1192971001

CA19 30 03 0043

MOTION AMENDÉE - DÉMANTÈLEMENT - MURET - PISTE CYCLABLE - BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ENTRE LE BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES ET LA 56E AVENUE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a construit un muret pour délimiter la piste cyclable (bidirectionnelle) sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 56e Avenue;

ATTENDU QUE la 56e Avenue a été choisie pour créer la boucle entre la piste cyclable existante sur la 5e Rue et celle sur le boulevard Maurice-Duplessis;

ATTENDU QUE la 56e Avenue est une rue résidentielle qui permet la circulation à double sens, sans trottoirs ni bordures, et qu'elle présente un risque élevé pour les cyclistes à cause des entrées et sorties des voitures dans les stationnements privés;

ATTENDU QUE la piste cyclable bidirectionnelle n'est pas sécuritaire étant donné qu'elle est située en face d'un commerce (Bar-Restaurant) très fréquenté par les clients jusqu'à trois heures du matin;

ATTENDU QUE les cyclistes sont très peu présents sur le boulevard Maurice-Duplessis et que la piste cyclable, complètement inutilisée pendant les cinq mois d'hiver, pourrait être identifiée avec un marquage au sol comme à d'autres endroits;

ATTENDU QUE ce muret complique l'accès à des commerces du boulevard Maurice-Duplessis et leur occasionne des pertes de clientèle;

ATTENDU QUE ce muret ralentit les autobus sur un boulevard sur lequel une voie réservée a été implantée afin de réduire le temps de parcours de ces mêmes autobus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

- De déplacer la piste cyclable sur la 61^e Avenue beaucoup plus large et sécuritaire, pour créer la boucle entre la 5^e Rue et le boulevard Maurice-Duplessis.
- De démanteler le muret de la piste cyclable sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 56^e Avenue.

La mairesse de l'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, demande le vote sur cette motion amendée.

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

Votent contre: madame la conseillère Lisa Christensen
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
monsieur le conseiller Richard Guay
madame la conseillère Suzanne Décarie
monsieur le conseiller Gilles Déziel
madame la mairesse Caroline Bourgeois

REJETÉE À LA MAJORITÉ

15.01

CA19 30 03 0044

AUTORISATION - AUGMENTER - CONTRAT - FIRME ROUSSEAU LEFEBVRE INC - CONCEPTION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE À L'ARÉNA RODRIGUE GILBERT (0763) - AUTORISATION - TRANSFÉRER - MONTANT DES INCIDENCES POUR L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CONTRAT DES SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'augmenter la valeur du contrat de services professionnels à la firme Rousseau Lebfèvre Inc. pour la conception et la réalisation du stationnement écologique à l'aréna Rodrigue Gilbert, d'un montant maximum de 17 140,58 \$ taxes incluses, pour tenir compte de l'ajustement contractuel prévu au devis de l'appel d'offres et des dispositions de l'article 5.1 de la convention de services professionnels, partie intégrante du devis;

D'autoriser le transfert du montant 17 140,58 \$ des incidences pour l'augmentation de la valeur du contrat des services professionnels;

Le tout faisant passer le coût total du contrat 218 048,94 \$ à 235 189,52 \$ taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.01 1175367002

CA19 30 03 0045

AUTORISER - PROLONGATION D'UNE ANNÉE (MAI 2019-AVRIL 2020) - CONTRAT - ORGANISME AXIA - GESTION DE L'ACCUEIL, LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES LOCAUX DU CENTRE RÉCRÉATIF DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES (17-15808)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec Axia, au montant maximal de 202 807,35 \$ (taxes incluses), pour la gestion de l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'occupation des locaux du Centre récréatif Rivière-des-Prairies pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission octroyée (CA17 3004 0099);

D'autoriser une dépense maximale de 202 807,35 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1174561001

CA19 30 03 0046

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-PARC19-05 - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE DEMI-BASKETBALL AU PARC DANIEL-JOHNSON

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres RP-PARC19-05 pour l'aménagement d'un terrain de demi-basketball au parc Daniel-Johnson.

ADOPTÉ

20.03 1194281001

CA19 30 03 0047

CONCLUSION - CONTRAT-CADRE - FIRME WSP CANADA INC - SERVICES PROFESSIONNELS EN CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DANS LA PLAINE INONDABLE ET LE LITTORAL - DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT - APPROBATION DE PROJETS DE CONVENTION - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC18-17CC (10 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat-cadre pour des services professionnels en caractérisation écologique et d'approuver la convention de services professionnels avec la compagnie WSP Canada inc., ayant obtenu

le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour fournir les services requis, le tout pour une somme maximale de 90 226,63\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PRO-PARC18-17CC et aux termes de la convention de services;

D'autoriser une dépense maximale de 90 226,63\$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1194281004

CA19 30 03 0048

OCTROI - CONTRAT - EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS - DIVERS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC19-01 - (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme Expertise Sports Design LG inc. un contrat, au prix de sa soumission, soit au montant de 228 834,74 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement de terrains sportifs, conformément à l'appel d'offres PRO-PARC19-01 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 240 276,49 \$, contingences et taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement de terrains sportifs de divers parcs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1194281003

CA19 30 03 0049

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-IMM19-8070-04 - TRAVAUX DE RÉNOVATIONS ET NOUVEAUX FINIS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE MAINBOURG - 14115, RUE PRINCE-ARTHUR - POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro RP-IMM19-8070-04, relatif aux travaux de rénovations et nouveaux finis au Centre Communautaire Le Mainbourg situé au 14115, rue Prince-Arthur à Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1198274001

CA19 30 03 0050

APPROUVER - ENTENTE ENTRE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTREAL (CSEM) VISANT À RÉGIR LE PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour négocier et convenir de la convention d'utilisation à élaborer avec la CSEM.

ADOPTÉ

20.07 1191609003

CA19 30 03 0051

APPROUVER - PROJET DE BAIL - VILLE LOUE D'HYDRO-QUÉBEC - TERRAIN CONNU COMME ÉTANT UNE PARTIE DU LOT 1 154 857 DU CADASTRE DU QUÉBEC - SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 11 915 M² - POUR UN TERME DE 10 ANS - À COMPTER DU 1ER AVRIL 2014 - POUR LES FINS DE STATIONNEMENT ET D'ENTREPOSAGE POUR LA COUR DE VOIRIE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, un terrain connu comme étant une partie du lot 1 154 857 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 11 915 m², pour un terme de 10 ans, à compter du 1er avril 2014, à des fins de stationnement et d'entreposage pour les besoins de la cour de voirie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, moyennant un loyer total de 468 553,14 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1185323003

CA19 30 03 0052

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE - ANNÉE 2019 - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDIT ET PROJET DE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière pour l'année 2019 totalisant la somme de 26 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet Point de mire. Cette contribution financière est issue du budget local de l'Arrondissement en délinquance jeunesse;

D'approuver un convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier et d'autoriser les virements à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1197740003

CA19 30 03 0053

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 janvier 2019.

ADOPTÉ

30.01

CA19 30 03 0054

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances du 31 octobre et du 12 décembre 2018.

ADOPTÉ

30.02

CA19 30 03 0055

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE - 2019 - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 3 200 \$ pour une contribution financière dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2019;

D'approuver le versement d'un montant maximal de 3 200 \$, à cet effet, au Regroupement des éco-quartiers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser un virement de crédit à cette fin.

ADOPTÉ

30.03 1194939001

CA19 30 03 0056

ACCORDER - DIRECTION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE ET DE L'EXPLOITATION (SGPI) - PRISE EN CHARGE ET FRAIS D'ENTRETIEN POUR LE MONTE PERSONNE DE L'ARÉNA RENÉ-MASSON - ENTRETIEN DU CHALET DE LA PLAGE DE L'EST - ANNÉE 2019 - AUTORISER À PARTIR DE 2020 UN AJUSTEMENT DE LA BASE BUDGÉTAIRE À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder à la direction de la gestion immobilière et de l'exploitation (SGPI), la prise en charge de l'entretien du monte personne nouvellement construit dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson et l'entretien en régie du nouveau chalet de la plage de l'Est;

D'autoriser une dépense au montant annuel de 5 400 \$, pour l'entretien du monte personne de l'aréna René-Masson pour l'année 2019;

D'autoriser une dépense au montant de 10 500 \$, pour l'entretien en régie du nouveau chalet de la plage de l'Est pour l'année 2019;

D'autoriser pour les années 2020 et suivantes, un ajustement de la base budgétaire à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1197288001

CA19 30 03 0057

AUTORISER - SOMME ADDITIONNELLE - CONVENTION SIGNÉE ENTRE LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (SPCA) ET L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE CAPTURE, DE STÉRILISATION, DE RELÂCHE ET MAINTIEN DES CHATS ERRANTS (CSRM) - PÉRIODE DU 26 JUILLET 2018 AU 25 JUILLET 2019 - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU MÊME MONTANT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser l'ajout d'une somme additionnelle de 12 000 \$ à la convention signée entre la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la mise en oeuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM), pour la période du 26 juillet 2018 au 25 juillet 2019, faisant ainsi passer la valeur totale de la convention de 10 000 \$ à 22 000 \$.

D'autoriser monsieur Charles-Hervé Aka, secrétaire d'arrondissement à signer l'« Annexe 1 : Modification de la convention avec SPCA ».

ADOPTÉ

30.05 1181652001

CA19 30 03 0058

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CLUB DE BRIDGE DES AÎNÉS ROUSSIN - FOND-ACTION SANTÉ COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL (FASCBN) - ÉCOLE DENISE PELLETIER - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES-SECTION EST DE MONTRÉAL - ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON - CLUB OPTIMISTE R.D.P. MONTRÉAL-COLOMBO INC. 50162 - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE PAT - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR (MAGASIN-PARTAGE DE NOËL) - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

	Organisme	Événement	Montant
1	Club de bridge des aînés Roussin	Tournoi de bridge 2018-2019 le 13 avril 2019	150 \$
2	Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN)	Cocktail dînatoire de l'amitié le 16 avril 2019	300 \$
3	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour et au nom de l'École Denise-Pelletier	Fête pour les finissants en juin 2019	250 \$
4	Société canadienne de la sclérose en plaques – Section Est de Montréal	Souper spaghetti et soirée karaoké le 13 avril 2019	250 \$
5	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour et au nom de l'École secondaire Daniel-Johnson	Gala Méritas en juin 2019	200 \$
6	Club optimiste R.D.P. Montréal-Colombo inc. 50162	Soutien financier pour année fiscale du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019	300 \$

7	Club de patinage artistique de PAT	47 ^e Revue sur glace les 29-30 et 31 mars 2019	225 \$
8	Action Secours Vie d'espoir (Magasin-Partage de Noël)	Guignolée 2018	1 000 \$
	Total		2 675 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1195057001

CA19 30 03 0059

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE DU MOIS DE JANVIER 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 1ER AU 25 JANVIER 2019 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS ET DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE DU MOIS DE JANVIER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 25 janvier 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de janvier 2019 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2019.

ADOPTÉ

30.07 1194230001

CA19 30 03 0060

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30088

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA19-30088 intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » et d'abroger le règlement numéro 6678 intitulé « Règlement sur les inspections » à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1190394001

CA19 30 03 0061

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30088 - INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - ABROGER - RÈGLEMENT NUMÉRO 6678 - INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES INSPECTIONS »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30088 intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » et d'abroger le règlement numéro 6678 intitulé « Règlement sur les inspections » à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Dissidence : monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

40.02 1190394001

CA19 30 03 0062

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-6

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA08-30029-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel qu'amendé) ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03

CA19 30 03 0063

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-6 - INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-30029, TEL QU'AMENDÉ) »

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA08-30029-6 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.04 1195057002

CA19 30 03 0064

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-123**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 février 2019, relativement au premier projet de résolution numéro PP-123 intitulé « Projet particulier visant la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain, sur le lot projeté portant le numéro 1 092 571 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1183469027

CA19 30 03 0065

ADOPTION - SECOND PROJET MODIFIÉ - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-123

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'autorisation pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial sis aux 1498-1590, boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une dérogation au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au projet suite à l'adoption du premier projet et que cette modification a été présentée lors de la consultation publique du 25 février 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet modifié de la Résolution numéro PP-123 intitulée « Projet particulier visant à permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain, sur le lot projeté portant le numéro 1 092 571 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1183469027

CA19 30 03 0066

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086-1

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA18-30086-1 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) ».

ADOPTÉ

40.07 1184860019

CA19 30 03 0067

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-122

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé pour construire un bâtiment industriel projeté au 6050, rue François-Bricault, sur des parties des lots 1 865 939 et 3 513 704 du cadastre du Québec, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 décembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 janvier 2019, ainsi que l'adoption du second projet le 5 février 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-122 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel projeté au 6050, rue François-Bricault, district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1186425008

CA19 30 03 0068

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - DRESSÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, SUITE AU REGISTRE TENU DU 25 FÉVRIER AU 1ER MARS 2019 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E164, INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT 3 080 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES. »

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 25, 26, 27, 28 février et le 1er mars 2019 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA18-E164, intitulé « Règlement autorisant un emprunt 3 080 000 \$ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires. »

ADOPTÉ

40.09 1184939002

CA19 30 03 0069

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, SUITE AU REGISTRE TENU DU 25 FÉVRIER AU 1ER MARS 2019 INCLUSIVEMENT, POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E165 INTITULÉ: « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES. »

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 25, 26, 27, 28 février et le 1er mars 2019 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA18-E165 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques. »

ADOPTÉ

40.10 1184230013

CA19 30 03 0070

DÉROGATION MINEURE - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 249, RUE RAOUL-JOBIN - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 février 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la marge de recul avant secondaire pour un bâtiment résidentiel situé au 249, rue Raoul-Jobin, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Étienne Côté, en date du 15 janvier 2019, minute 2844.

- Permettre une marge de recul avant secondaire de 2,13 mètres, au lieu de 3 mètres (Règlement de zonage (RCA09-Z01, article 88).

ADOPTÉ

40.11 1195270001

CA19 30 03 0071

PIIA - BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ AU 11855, AVENUE LUCIEN-GENDRON - LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 257 940 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 février 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), les plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant l'agrandissement d'un bâtiment industriel projeté au 11855, avenue Lucien-Gendron, sur le lot projeté portant le numéro 6 257 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation de l'agrandissement est illustrée sur *le plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Chalifour, minute 2732, en date du 27 septembre 2018.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les élévations et la perspective déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 février 2019.

L'aménagement du terrain est illustré sur *le plan de plantation* et *le plan couleur* soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 février 2019.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation portant le numéro 3001445787.

ADOPTÉ

40.12 1193469001

CA19 30 03 0072

PIIA - 10750, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOT 1 248 898 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 février 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver l'apparence de l'affichage tel qu'illustré sur les plans d'affichage préparés par la firme Transworld, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 7 janvier 2019 et sur le plan d'aménagement de l'ilot préparé par la firme "bma architecture de paysage" estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 4 février 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande d'autorisation d'affichage numéro 3001478117.

ADOPTÉ

40.13 1190565002

CA19 30 03 0073

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - RETRAIT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 1835, 50E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-002, le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée en tout temps pour personnes handicapées sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 77 mètres au nord de la rue de Montigny, près du 1835, 50e Avenue.

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1160040006

CA19 30 03 0074

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION - ZONE DE DÉBARCADÈRE À L'USAGE DE PERSONNES HANDICAPÉES - IMMÉDIATEMENT À L'OUEST DE 13750, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'installer les panneaux de signalisation qui délimitent une zone de débarcadère à l'usage des personnes handicapées limité de 8 h à 12 h 30 du lundi à vendredi, d'une longueur de 7 mètres, immédiatement à l'ouest de 13750, rue Sherbrooke Est.

ADOPTÉ

40.15 1194281005

CA19 30 03 0075

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - AFFICHAGE - PANNEAUX PUBLICITAIRES - CERTAINS SITES DANS L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(RCA09-Z01)-003E vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin d'autoriser exceptionnellement l'affichage :

- des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.16 1181528001

VACANT

50.01

CA19 30 03 0076

TITULARISATION - EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - MATRICULE 100073116 ET 100107432 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux (2) employés auxiliaires cols bleus, matricule 100073116 et 100107432 en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de deux (2) employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1192700003

CA19 30 03 0077

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MADAME CAROLINE BOURGEOIS, MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE L'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PME MTL EST-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

ADOPTÉ

51.01 1195057003

CA19 30 03 0078

MODIFIER - RÉOLUTION CA18 30 12 0465 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT ALLOUÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI)

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Modifier la résolution CA18 30 12 0465 en modifiant le second paragraphe de la façon suivante :

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est vu allouer par Hydro-Québec une somme de 327 790 \$;

ADOPTÉ

70.01 1184281057

CA19 30 03 0079

AUTORISER - DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2018 DU RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2018 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.02 1191528001

CA19 30 03 0080

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 23

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement